

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

AVIS PUBLIC

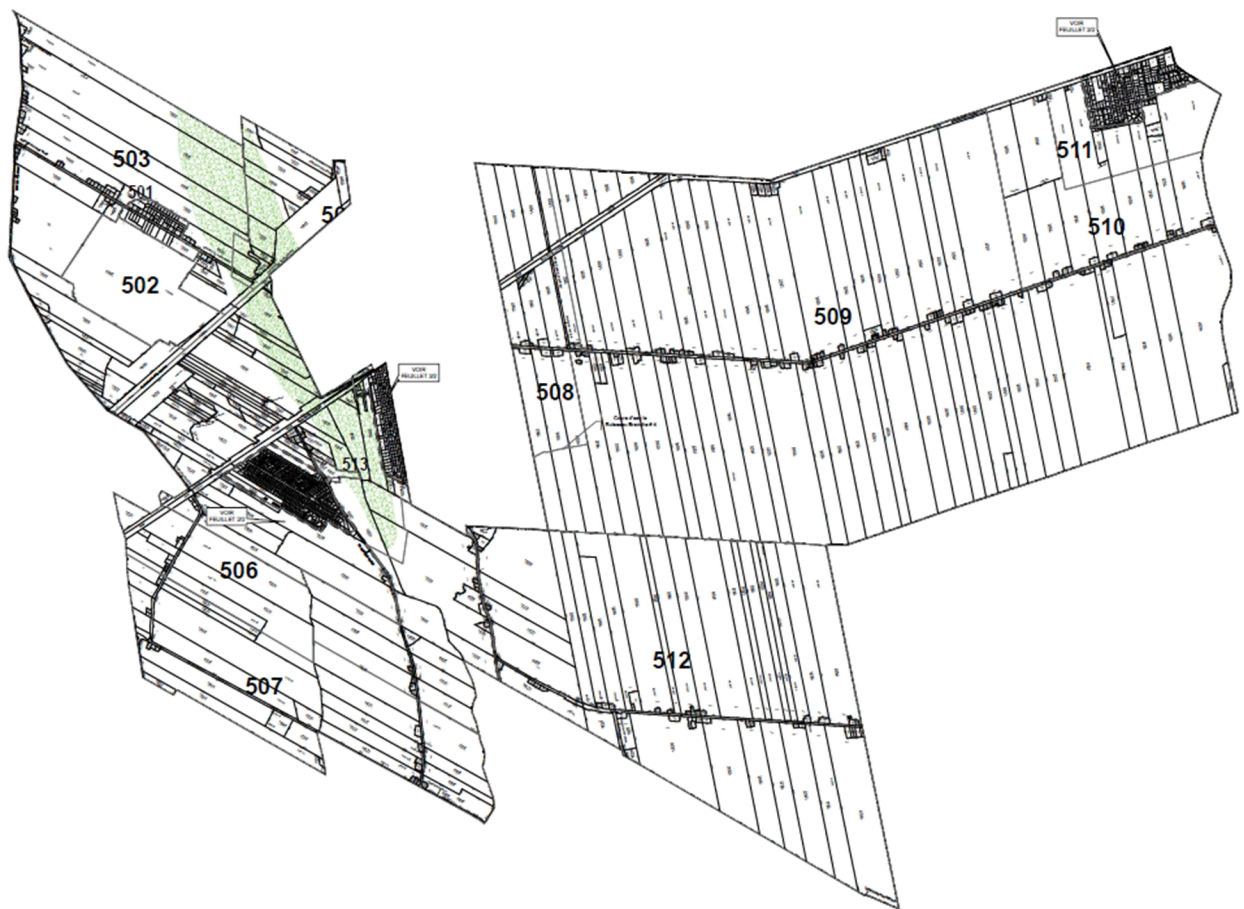
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET TOUCHANT PLUS PARTICULIÈREMENT LA SUPERFICIE DES GARAGES RÉSIDENTIELS EN ZONE AGRICOLE.

Le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro 16-446 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage no. 09-370, afin de modifier la superficie des garages résidentiels en zone agricole».

Ce premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 4 avril 2016. Celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

La délimitation des zones concernées par le changement est illustrée sur les croquis ci-joint. La zone agricole permanente correspond aux zones ayant comme préfixe 500.

La consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra **lundi, le 2 mai 2016 à 19 h 45** au lieu habituel des séances du conseil, soit au 290, rue St-Jean-Baptiste, Sainte-Madeleine. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.



Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 3541, boulevard Laurier à Sainte-Marie-Madeleine, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 7^e jour du mois d'avril 2016.

Ginette Daigle
Secrétaire-trésorière